



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/097
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Centre Routier sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5274 et est destinée à l'exploitation d'un réseau de contrôle technique de véhicules lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société VIVAUTO PL, 102 Rue Etienne Marcel – 93100 MONTREUIL, SIREN n° 478 622 905 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société VIVAUTO PL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-086 portant sur la dépendance susvisée le 27/10/2020.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une surface de 4 250 m² environ.
Durée de la convention : 21 mois à compter du 03/04/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-086 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.